



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 janvier 2020

### **Contrôle des abattoirs en Suisse**

#### **Confirmation de l'efficacité des mesures prises en Valais**

**Le Valais a, comme d'autres cantons suisses, été inspecté par l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne alimentaire) dans le cadre du programme fédéral de suivi du contrôle des viandes et de la protection des animaux dans les abattoirs de ruminants et de porcs. L'amélioration de la situation de l'abattoir de Martigny a été confirmée.**

L'Unité fédérale pour la chaîne alimentaire (UCAL) a réalisé une analyse entre janvier 2018 et mars 2019 dans 67 établissements suisses où des ruminants (bovins, ovins et caprins) et des porcs sont abattus, dont l'abattoir de Martigny. En parallèle, suite aux manquements décelés par des séquences vidéo, l'Office vétérinaire cantonal avait renforcé en février 2019 les contrôles à l'abattoir de Martigny. Un contrôle approfondi des processus d'étourdissement et d'abattage avait également eu lieu. Depuis, les améliorations nécessaires ont été apportées par l'exploitant de l'abattoir, autant sur le plan des infrastructures que concernant certains processus particulièrement sensibles. A l'heure actuelle, la surveillance renforcée exercée par l'Office vétérinaire cantonal démontre que les mesures introduites par l'exploitant de l'abattoir sont appliquées. Les conclusions de l'audit de l'UCAL confirment l'efficacité des mesures prises et l'amélioration de la situation.

L'analyse de l'UCAL fait également état des principales difficultés rencontrées par les organes de contrôle dans l'organisation de la surveillance des abattoirs. La répartition géographique des 18 abattoirs du canton et le caractère saisonnier des abattages compliquent en effet l'organisation et la gestion du contrôle.

Dans ce contexte, la problématique des ressources nécessaires a aussi été relevée par l'UCAL. Ainsi, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) soutient la professionnalisation du contrôle officiel des viandes, en particulier le remplacement des vétérinaires mandatés par des vétérinaires officiels engagés pour permettre une organisation optimale et pérenne du système de surveillance dans l'ensemble des abattoirs du canton. Le Grand Conseil du canton du Valais en a tenu compte dans le débat sur le budget 2020 et a accordé à l'Office vétérinaire cantonal un poste supplémentaire à plein temps.

#### **Personne de contact**

**Eric Kirchmeier**, vétérinaire cantonal, 027 606 74 50

